



## Conditions générales de vente

### Article 1- PREAMBULE

Les présentes conditions de vente s'appliquent aux relations contractuelles entre l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire et son Client.

Ces conditions particulières de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1 juillet 2018.

Les présentes conditions de vente sont applicables à compter de l'acceptation du devis par le Client. Elles peuvent être modifiées à tout moment mais la version en vigueur à la date de signature du contrat s'applique.

Le fait de passer commande implique l'adhésion préalable, entière et sans réserve du Client à ces conditions de vente.

La nullité de l'une des clauses des présentes conditions n'affectera pas la validité des autres clauses. Le Client doit être majeur et avoir la capacité juridique de contracter.

### Article 2 - DEFINITIONS

**Vendeur :** désigne l'office de Tourisme de Marne et Gondoire, membre du réseau Adn tourisme et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention.

**Client :** désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

**Bénéficiaire ou Participant :** désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.

**Location de vacances ou location saisonnière ou gîte rural :** service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970.

**Hôtel :** Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

**Partenaire :** désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.

**Contrat :** désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est accompagné des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la

Prestation touristique sélectionnée par le Client.

**Canal de distribution :** désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, ...).

**Séjour :** désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.

**Prestation touristique ou Prestation de voyage :** désigne un service de voyage ou un service touristique ou un forfait touristique tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

**Site internet :** désigne le site internet du vendeur : <https://www.marneetgondaire-tourisme.fr/fr/accueil/>

### Article 3 - INFORMATIONS PREALABLES OU PRE CONTRACTUELLES

#### 3.1 Portée

Les informations descriptives relatives à la prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le Vendeur.

#### 3.2 Modification de la part de l'office de tourisme

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit ou par mail et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

#### 3.3 Prix

Le prix de la prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le vendeur au client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client.

Il correspond au prix de la prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC) et exprimé en euro.

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le vendeur lors de la réservation ou le prestataire sur place.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

#### 3.4 Taxe de séjour/caution/dépôt de garantie

**Taxe de séjour :** dans le cadre d'un séjour ou d'une nuitée en hébergement marchand, la taxe de séjour est variable suivant les types d'hébergements. Obligatoire et à acquitter sur place pour le compte de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Communiquée à titre indicatif, elle n'est pas remboursée en cas de départ anticipé.

Office de Tourisme de Marne et Gondoire - 2 rue du chemin de fer 77400 Lagny-sur-Marne

Tél. 01 64 02 15 15 - [officedetourisme@marneetgondaire.fr](mailto:officedetourisme@marneetgondaire.fr)

TVA intracommunautaire : FR 27487760431 Immatriculation au registre national d'Atout France : IMO77190004

Responsabilité Civile Professionnelle : AXA France 313 Terrasses de L'Arche 92727 Nanterre cedex Garantie Financière :

APST 15 avenue Carnot 75017 Paris / 01 44 09 25 35 - 01 44 09 88 00 / [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel)

Caution/dépôt de garantie : c'est une somme forfaitaire, non encaissée, par appartement/meublé qui est demandée à votre arrivée par le prestataire. Elle est restituée en règle générale en fin de séjour, ou sous huit jours à un mois après le départ suivant les prestataires, après règlement des prestations annexes consommées sur place et déduction faite des indemnités retenues pour d'éventuels dégâts. Attention : le ménage n'est pas inclus et une somme forfaitaire peut être retenue si l'appartement est jugé mal nettoyé. Dans certains cas, celui-ci pourra être inclus mais cela sera précisé au client au moment de la réservation et sur son bon d'échange.

#### **Article 4 - MODALITES DE RESERVATION**

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire propose des prestations, seules ou combinées, à destination des individuels et à destination des groupes constitués de plus de 15 personnes.

Les prestations sont assurées par du personnel de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire ou par des prestataires, liés par contrat à l'Office de Tourisme.

Si, après avoir choisi un des services de l'Office de Tourisme et l'avoir payé, le Client réserve des services supplémentaires d'un autre prestataire, il ne bénéficie pas des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme.

Toutefois, si le Client réserve des services supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, les services achetés feront partie d'une prestation de voyage liée. Dans ce cas, le client dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser en cas de litige les sommes versées pour des services qui n'ont pas été exécutés.

**Absence de rétractation** : Conformément à l'article L.121-18-4 du Code de la consommation, relatif aux voyages à forfait et aux prestations touristiques non forfaitaires, le client ne dispose pas d'un droit de rétractation suite à un achat effectué par correspondance par téléphone, par Internet ou par courrier.

#### **4.1 Modalités de réservation pour les individuels**

La réservation s'effectue :

- en ligne sur le site internet <https://www.marneetgondoire-tourisme.fr/> dans ce cas le formulaire de commande ne pourra être validé sans que la case « J'ai lu et accepte les conditions générales de vente » ne soit cochée.
- à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire 2 rue du chemin de Fer 77400 Lagny-sur-Marne,
- au Moulin Russon 1 rue du lavoir 77600 Bussy-Saint-Georges (pour certaines prestations uniquement)
- au téléphone aux numéros suivants : 01 64 02 15 15 (Office de Tourisme) / 01 64 77 27 14 (moulin Russon).

Le client s'engage à fournir des informations exactes et complètes et à les mettre à jour le cas échéant. Il doit notamment s'assurer de la validité et du bon paramétrage de son adresse e-mail pour recevoir les confirmations adressées par l'Office de Tourisme.

Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.

Le contrat de prestation devient ferme et définitif à compter de la validation, par le client, du récapitulatif de sa commande et du paiement correspondant à la totalité du prix des prestations commandés.

L'Office de Tourisme ne sera pas tenu de réaliser les prestations réservées tant que ces conditions préalables ne seront pas remplies, le contrat n'étant pas considéré comme valablement formé.

#### **4.2 Modalités de réservation pour des groupes (plus de 15 personnes)**

Le Client est prié de procéder à une demande de devis via le site internet [www.marneetgondoire-tourisme.fr](https://www.marneetgondoire-tourisme.fr).

Un mail de prise en charge de la demande lui sera alors envoyé puis le service réservation contactera le client pour confirmer les caractéristiques du groupe.

**Pour les groupes scolaires**, une pré-réservation est demandée via le site internet <https://www.marneetgondoire-tourisme.fr/> Rubrique Enseignant (en bas de page).

Le client sélectionne une ou plusieurs activité(s), la date et l'horaire choisis.

Un mail de prise en charge de la pré-réservation lui est alors envoyé puis le service réservation contacte le client pour confirmer les caractéristiques du groupe.

La réservation d'un produit « groupe » devient ferme dès réception par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire du contrat d'acceptation signé par le client et un mois avant la prestation de la totalité du règlement de la prestation. Il est par ailleurs indispensable d'accepter les présentes conditions de vente.

#### **Article 5 - RESPONSABILITE DU CLIENT**

Un mineur non accompagné d'un adulte ne pourra prétendre à bénéficier des prestations proposées.

Il appartient au client de vérifier si la prestation lui est adaptée avant l'acte de réservation et le paiement.

Il appartient au client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

En cas de réservation en ligne, il est de la responsabilité du client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation.

Dans l'hypothèse où le client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au client de contacter le vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le client doit informer le vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au vendeur.

Le client ayant réservé sur le site internet recevra son bon d'échange récapitulant les prestations par mail, qu'il devra présenter le jour de la prestation, au format papier.

#### **Article 6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR**

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le vendeur est responsable de plein droit à l'égard du client ou du bénéficiaire de la prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- soit imputable au client ou au bénéficiaire,
- soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- soit dans des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Lorsque la responsabilité du vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le client ne saurait excéder trois fois le prix total de la prestation touristique.

#### **Article 7- REGLEMENT**

##### **Pour les réservations individuelles :**

A l'accueil de l'office de tourisme, le règlement s'effectue par chèque, espèces, carte bancaire ou chèques vacances.

A l'accueil du Moulin Russon, le règlement s'effectue par chèque ou espèces.

En ligne, le règlement s'effectue par carte bancaire.

### **Pour les réservations groupes (plus de 15 personnes) :**

La facture acquittée sera émise dès réception du règlement et sera envoyée directement au responsable du groupe par voie numérique.

Dans le cas d'un règlement par virement ou mandat administratif, le client doit envoyer, au plus tard, un mois avant la prestation le bon administratif (ou bon de commande) daté et signé mentionnant les coordonnées précises (nom et adresse) du client ainsi que la mention « règlement par virement » ou « par mandat administratif » à l'adresse suivante :

Office de tourisme Marne et Gondoire 2 rue du chemin de fer 77400 Lagny sur Marne  
Ou par mail groupes@marneetgondoire.fr

Dès réception le service réservation adresse par mail un accusé de réception du bon de commande. Dans le cas d'un règlement par chèque, le client doit envoyer un mois avant la prestation le règlement de la totalité du montant de la réservation à l'adresse suivante :

Office de tourisme Marne et Gondoire 2 rue du chemin de fer 77400 Lagny sur Marne

Le chèque sera encaissé dès réception. Dès réception, le service réservation adresse par mail un accusé de réception du règlement.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la prestation, la totalité du règlement est exigée à la réservation.

Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la prestation au plus tard 30 jours avant le début de la prestation est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer les frais d'annulation ainsi qu'il est indiqué dans l'article 10.1.

### **Article 8 - GRATUITES POUR LES GROUPES (plus de 15 personnes)**

Pour les groupes scolaires et d'étudiants, les encadrants et enseignants bénéficient de la gratuité sur les prestations propres à l'Office de Tourisme.

Les écoles de Marne et Gondoire bénéficient d'un atelier gratuit (demi-journée) au Moulin Russon, ainsi qu'un atelier gratuit (demi-journée) à la Maison de la Nature et une visite guidée de Lagny-sur- Marne, par classe et par année scolaire.

Pour les autres groupes, une gratuité est accordée pour 30 personnes sauf cas contraire mentionné sur le devis. Voir conditions particulières de vente pour le moulin Russon en annexe.

### **Article 9. MODIFICATION**

Un groupe est constitué de 15 personnes minimum.

Toute modification portant sur le nombre de participants et/ou le programme doit s'effectuer par courrier, ou mail au minimum 30 jours avant la date de la prestation.

La base de facturation sera modifiée en conséquence.

### **Article 10 - ANNULATION**

#### **10.1 Annulation du fait du client**

Le client peut annuler la prestation à tout moment avant le début de cette dernière.

Toute annulation doit être notifiée à l'Office de Tourisme par écrit (courrier ou mail) avec accusé de réception. La date d'annulation sera la date de réception du courrier ou du mail.

Pour les individuels, les prestations simples non combinées (spectacle, atelier, entrée de site et monument,...) sont non modifiables, non remboursables.

**Pour les groupes**, les frais d'annulation retenus seront les suivants :

Pour les visites guidées, ateliers

A plus de 15 jours de la prestation : annulation sans frais

Entre 14 et 8 jours de la prestation : 30% de frais d'annulation

A moins de 7 jours de la prestation : 100% de frais

Pour les autres prestations groupes

A plus de 30 jours de la prestation : annulation sans frais

Entre 30 et 8 jours de la prestation : 50 % de frais

Entre 7 et 2 jours de la prestation : 75 % de frais

A moins de 2 jours de la prestation : 100% de frais

En cas de non-présentation du client, 100% de frais

Frais de dossier de 20€ non remboursables

Selon les prestations, les conditions d'annulations et/ou de modifications peuvent être précisées sur le billet ou le bon d'échange remis au Client.

#### **10.2 Annulation d'une prestation du fait de l'Office de Tourisme**

Lorsqu'avant le début de la prestation, l'Office de Tourisme annule celle-ci, il doit informer le client par lettre recommandée ou par mail (sur le mail indiqué par le client lors de la réservation). Le client aura alors droit au remboursement intégral de sa prestation.

Il aura de plus une indemnité correspond au montant des frais qu'il aurait dû supporter si l'annulation était venue de son fait. Comme indiqué dans l'article 10.1 de nos conditions.

Cette disposition de remboursement ne s'applique pas lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par l'acheteur d'une prestation de substitution proposée par le vendeur.

Cette condition d'indemnité ne s'appliquera pas si le vendeur doit annuler pour des circonstances exceptionnelles et inévitables et en cas de force majeure.

### **Article 11- CESSION DE CONTRAT**

Le Client peut céder son Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la prestation touristique.

Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique.

Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

### **Article 12 - RETARDS**

Le client doit se présenter le jour et à l'heure mentionnés sur le bon de réservation.

Pour un retard supérieur à 15 minutes, l'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier ou d'annuler le programme.

La prestation initialement prévue reste due et facturée.

### **Article 13 - ASSURANCE CLIENT**

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il est couvert par ses assurances personnelles.

A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une.

### **Article 14 - RESPONSABILITE**

L'Office de Tourisme reste l'unique interlocuteur du Client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions de vente. L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées, en cas de force majeure (c'est-à-dire imprévisible, irrésistible et extérieure), au fait d'un tiers, à

Office de Tourisme de Marne et Gondoire - 2 rue du chemin de fer 77400 Lagny-sur-Marne

Tél. 01 64 02 15 15 - [officedetourisme@marneetgondoire.fr](mailto:officedetourisme@marneetgondoire.fr)

TVA intracommunautaire : FR 27487760431 Immatriculation au registre national d'Atout France : IMO77190004

Responsabilité Civile Professionnelle : AXA France 313 Terrasses de L'Arche 92727 Nanterre cedex Garantie Financière :

APST 15 avenue Carnot 75017 Paris / 01 44 09 25 35 - 01 44 09 88 00 / [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel)

une mauvaise exécution de ses obligations par le Client, ou en cas de faute de ce dernier.

L'Office de Tourisme ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site internet ou d'une interruption de la connexion du Client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement. Le Client s'engage à respecter le règlement intérieur et des règles d'usage des lieux de visite. Durant toutes les activités concernées par le (les) contrat(s), les enfants sont sous la responsabilité des parents ou d'un adulte accompagnant.

#### **Article 15 - DONNEES PERSONNELLES**

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Dans le cadre de son activité de vente de séjours et prestations touristiques, le vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux clients et aux bénéficiaires.

Les informations du client sont collectées pour le compte de l'office de tourisme de Marne et Gondoire, pour une durée de 3 ans.

Les informations sont à destination :

- De l'ensemble du personnel de l'Office de Tourisme
- Des autorités administratives ou judiciaires en cas de réquisition ou d'injonction légitime de leur part

Le client dispose de droits :

- Droit d'accès : le client peut demander d'accéder à toutes les informations détenues sur lui par l'Office de Tourisme.
- Droit de rectification : le client peut demander de corriger ses informations.
- Droit d'opposition : le client peut demander à l'Office de Tourisme d'arrêter d'utiliser ses informations lorsque ce dernier le fait en raison d'un intérêt légitime.
- Droit à l'effacement : le client peut demander de supprimer ses informations ou que l'Office de Tourisme arrête de les utiliser.
- Droit à la limitation : le client peut demander de verrouiller l'utilisation de ses informations c'est-à-dire de les conserver provisoirement mais de cesser de les utiliser.
- Droit d'introduire une réclamation : le client peut se plaindre devant l'autorité chargée de protéger les données personnelles (en France, la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) s'il estime que ses droits n'ont pas été respectés.

#### **Article 16 - INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et

d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour cela il suffit d'en faire la demande par e-mail en indiquant ses nom, prénom, adresse et si possible la référence client à l'adresse suivante : [officedetourisme@marneetgondaire.fr](mailto:officedetourisme@marneetgondaire.fr) ou par courrier adressé à Office de Tourisme de Marne et Gondoire - 2 rue du chemin de fer 77400 Lagny-sur-Marne Les informations communiquées par le client à l'occasion de sa réservation ne seront transmises à aucun tiers, sauf dans le cas d'un recours à un prestataire. Ces informations seront considérées par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de l'Office de Tourisme pour le traitement de la réservation pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients.

#### **Article 17 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANCAIS**

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

#### **Article 18 - MEDIATION**

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès de l'Office de Tourisme ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai de deux mois, le consommateur peut soumettre le différend relatif au bon de commande ou aux présentes CGV l'opposant à l'Office de Tourisme à un médiateur qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17.

Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

#### **Article 19 - DROIT APPLICABLE /ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les présentes conditions générales et particulières, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sont soumis au Droit Français. En cas de litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes conditions générales et particulières ou avec les actes qui en seront la conséquence, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable. À défaut d'accord amiable, l'attribution expresse de Juridiction est faite aux tribunaux dans le ressort duquel est situé le siège de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, à moins que le consommateur ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

# Conditions particulières de vente pour les groupes Relatives aux visites et ateliers du moulin Russon et de la maison de la nature

## Article 1 – MODALITES DE RESERVATION

**Pour les groupes scolaires**, une pré-réservation est demandée via le site internet <https://www.marneetgondoirotourisme.fr/> Rubrique Enseignant (en bas de page).

Le client sélectionne une ou plusieurs activité(s), la date et l'horaire choisis.

Un mail de prise en charge de la pré-réservation lui est alors envoyé puis le service réservation contacte le client pour confirmer les caractéristiques du groupe.

La réservation d'un produit « groupe » devient ferme dès réception par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire du contrat d'acceptation signé par le client et un mois avant la prestation de la totalité du règlement de la prestation. Il est par ailleurs indispensable d'accepter les présentes conditions de vente.

## Article 2- REGLEMENT

La facture acquittée sera émise dès réception du règlement et sera envoyée directement au responsable du groupe par voie numérique.

Dans le cas d'un règlement par virement ou mandat administratif, le client doit envoyer, au plus tard, un mois avant la prestation le bon administratif (ou bon de commande) daté et signé mentionnant les coordonnées précises (nom et adresse) du client ainsi que la mention « règlement par virement » ou « par mandat administratif » à l'adresse suivante :

Moulin Russon 1 rue du lavoir 77600 Bussy Saint-Georges  
Ou par mail [reservation@marneetgondoirotourisme.fr](mailto:reservation@marneetgondoirotourisme.fr)

Dès réception le service réservation adresse par mail un accusé de réception du bon de commande. Dans le cas d'un règlement par chèque, le client doit envoyer un mois avant la prestation le règlement de la totalité du montant de la réservation à l'adresse suivante :

Moulin Russon 1 rue du lavoir 77600 Bussy Saint-Georges  
Le chèque sera encaissé dès réception. Dès réception, le service réservation adresse par mail un accusé de réception du règlement.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la prestation, la totalité du règlement est exigée à la réservation.

Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la prestation au plus tard 30 jours avant le début de la prestation est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer les frais d'annulation ainsi qu'il est indiqué dans l'article 10.1.

## Article 3 - GRATUITES

Pour les groupes scolaires et d'étudiants, les encadrants et enseignants bénéficient de la gratuité sur les prestations propres à l'Office de Tourisme.

Les écoles de Marne et Gondoire bénéficient d'un atelier gratuit (demi-journée) au Moulin Russon, ainsi qu'un atelier gratuit (demi-journée) à la Maison de la Nature et une visite guidée de Lagny-sur-Marne, par classe et par année scolaire.

Pour les autres groupes, une gratuité est accordée pour 30 personnes sauf cas contraire mentionné sur le devis.

## Article 4 – CONDITIONS SPECIFIQUES

### 3.1 Cas du moulin Russon

L'arrêt du moulin Russon ne constitue pas un motif de report, d'annulation ou de remboursement de la prestation.

La prestation n'implique pas obligatoirement que le moulin Russon soit en fonctionnement. Il se peut que, pour des raisons techniques, le client visite le moulin sans que ce dernier soit en mouvement et sans aucune information préalable.

Pour les ateliers en plein air, le client doit prévoir des vêtements adaptés et des chaussures fermées.

Pour les ateliers apiculture, il est impératif de venir en pantalon long et chaussures fermées (leggings non autorisés). Des combinaisons et vêtements de protection sont fournis par l'apiculteur pour les enfants uniquement.

Le moulin Russon est un lieu de production de farine. Le client en visite ou en atelier devra s'assurer de ne pas être allergique à la farine, ni à la poussière.

La présence d'un parent est obligatoire pour tous les ateliers dédiés aux enfants au moulin Russon (âges précisés dans le descriptif de chaque atelier mis en vente sur internet). La participation du parent est dans ce cas gratuite. L'adulte supplémentaire sera facturé 5€ sur place.

### 3.2 Cas des visites guidées de Lagny-sur-Marne

Les visites guidées de Lagny-sur-Marne étant soumises aux aléas météorologiques, tout client, individuel ou en groupe, devra s'assurer d'être convenablement chaussé et protégé (de la pluie notamment) afin de suivre la visite dans les meilleures conditions.

### 3.3 Autres cas

D'autres conditions particulières spécifiques à une activité pourront être précisées au client sur le bon d'échange qui leur sera transmis.

## Article 5

Toutes les autres conditions générales de vente restent applicables.